

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22144451

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

28 -11- 2022

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION ^{Gref} JOURNAI

N° d'entreprise : **0455 628 202**

Nom

(en entier) : **DESMYTER ET FILS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **15, Boulevard Industriel-7780 Comines-Warneton**

Objet de l'acte : Nominations

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale tenue au siège le 16 novembre 2022 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des votes:

PREMIÈRE DÉCISION – Confirmation de la rénomination des administrateurs de la société

L'assemblée générale prend acte et confirme la rénomination des administrateurs suivants :

- M. Xavier Desmyter
- Desmyter Michel SARL

Les administrateurs ont été nommés lors de l'assemblée générale tenue au siège le 17.12.2018. Les administrateurs ont été nommés pour une durée de six ans. Leur nomination prendra alors fin immédiatement après l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2024.

DEUXIÈME DÉCISION – Personne physique représentant l'administrateur Desmytter SARL

L'assemblée générale prend acte du fait que Mme Lieze PERSYN représentera dès maintenant l'administrateur DESMYTTER SARL.

TROISIÈME DÉCISION-Mandat

L'assemblée générale donne mandat à SARL Vankemmel-Veracx avec siège à 8800 Roeselare, Hoogleedsesteenweg 348 boîte 1.02, représentée par Mme Godelieve VANHOUTTE, ou toute autre personne pour faire le nécessaire pour implémenter les décisions prises, par exemple dans le cadre de la publication des décisions prises au moniteur belge.

G. VANHOUTTE
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/12/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).